



L'entreprise aussi a besoin de démocratie !

En 2017, le Président de la République a mis en œuvre une réforme censée donner à chaque entreprise plus de liberté dans l'organisation du dialogue entre la direction et les salariés. En donnant la priorité aux accords conclus dans l'entreprise et plus seulement dans la branche professionnelle ou au niveau national interprofessionnel, l'État faisait le pari d'un dialogue conduit en proximité, plus efficace. Pari raté.

La réforme n'a pas atteint les objectifs affichés. Au contraire, le dialogue social en ressort affaibli.

A quelques jours de la remise du rapport du Comité d'évaluation des ordonnances, la CFDT tient à rendre public ses propres constats. Ce qui devait être LE grand chantier de rénovation du dialogue social en France se heurte à la vision étreinée des employeurs auxquels la loi a donné les moyens de décider seuls : 20% seulement des nouvelles instances, les comités sociaux et économiques (CSE), ont été mises en place par voie d'accord ! Seulement 5% des entreprises prévoient la mise en place de représentants de proximité. La CFDT constate un appauvrissement dramatique du dialogue social. Dans tous les sens du terme : appauvrissement matériel par réduction drastique des moyens humains pour représenter ses collègues, appauvrissement de la prise en compte des réalités concrètes du travail, appauvrissement du dialogue par surcharge des ordres du jour.

L'objectif initialement affiché de développer le dialogue au plus près des réalités vécues par les salariés est partagé par la CFDT. La démocratie sociale que nous défendons s'appuie sur la conviction qu'elle doit s'incarner à l'échelon le plus légitime pour agir avec les principaux concernés. La réforme de 2017 fait une confiance aveugle aux employeurs pour concrétiser cet objectif... tout en leur donnant les moyens d'y échapper.

Pourtant les travailleuses et les travailleurs, et plus particulièrement les jeunes, refusent d'être considérés comme les simples rouages d'un modèle de production dont la finalité leur échappe mais dont ils perçoivent les effets souvent négatifs sur l'environnement, sur la santé, sur les équilibres entre la vie personnelle et professionnelle, sur un partage inégal de la richesse.

Les travailleuses et les travailleurs aspirent à pouvoir agir sur leur travail, son organisation, ses finalités, son sens et son utilité pour la collectivité

Lors de la crise sanitaire, le dialogue social s'est tenu en dehors du cadre étreiné des ordonnances. Il a montré toute son efficacité tant pour la continuité que pour la reprise de l'activité.

Des évolutions indispensables

Le renouvellement des CSE dans toutes les entreprises privées de plus de 10 salariés va débuter en 2022 et s'étaler jusqu'à fin 2023 pour la grande majorité d'entre elles.

Sur la base de l'expérience du premier cycle, nous appelons les salariés à soutenir les revendications des militants CFDT pour renforcer la démocratie sociale dans leur entreprise, doter cette démocratie des moyens d'exister réellement pour qu'elle soit porteuse de leurs réalités de travail et de leurs aspirations.

Nous appelons aussi à une évolution de la loi pour un dialogue social équilibré, plus efficace, plus proche des travailleurs, plus transparent, plus loyal. Parmi nos propositions : il faut renforcer le rôle et la formation des représentants de proximité ; donner des compétences et des prérogatives aux élus suppléants, abaisser aux entreprises de 50 salariés le seuil pour mettre obligatoirement en place une commission Santé sécurité conditions de travail au sein des CSE

L'entreprise est traversée par les mêmes interrogations qu'une grande partie de la société sur le fonctionnement de notre démocratie. Les frustrations, les colères suscitées par un travail qui ne prend pas en compte la parole des travailleurs ne s'éteignent pas en sortant de l'usine ou du bureau.

La démocratie sociale est une pièce maîtresse de la démocratie dans son ensemble. Il est essentiel d'en garantir un fonctionnement plus conforme aux objectifs affichés en 2017.

[Tribune parue dans Les Échos le 6 décembre 2021]

Signataires

Laurent BERGER
Secrétaire général de la CFDT

Fabien GUIMBRETIÈRE
Fédération Générale Agroalimentaire (FGA CFDT)

Thierry TISSERAND
Fédération Banques et Assurances (FBA CFDT)

Dominique BOUSQUENAUD
Fédération Chimie Energie (FCE CFDT)

Albert CORBEL
Fédération des Etablissements et Arsenaux de l'État (FEAE CFDT)

Rui PORTAL
Fédération Nationale Construction et Bois (FNCB CFDT)

Jérôme MORIN
Fédération Communication Conseil Culture (F3C CFDT)

Laurent LAMBERDIÈRE
Fédération Formation et Enseignement Privés (FEP CFDT)

Jacques LAGER
Fédération Nationale Interco CFDT

Stéphane DESTUGUES
Fédération Générale de la Métallurgie et des Mines (FGMM CFDT)

Hélène IBANEZ
Fédération Protection Sociale Travail Emploi (PSTE CFDT)

Olivier GUIVARC'H
Fédération des Services CFDT

Jérôme MORIN
Fédération Communication Conseil Culture (F3C CFDT)

Stéphane BOURGEON
Fédération Générale des Transports et de l'Environnement (FGTE CFDT)

Laurent MAHIEU
CFDT Cadres

Pierrick AILLARD
CFDT Auvergne Rhône Alpes

Laure NICOLAÏ
CFDT Bourgogne Franche Comté

Lydie NICOL
CFDT Bretagne

Gilles LORY
CFDT Centre Val de Loire

Marie-Jo SALVATORI
CFDT Corse

Dominique TOUSSAINT
CFDT Grand-Est

Michel CRÉPIN
CFDT Hauts-de-France

Diego MELCHIOR
CFDT Ile-de-France

Michèle BARRÉ
CFDT Normandie

Grégory GAUDEL
CFDT Nouvelle Aquitaine

Stéphane BONNETAIN
CFDT Occitanie

Isabelle MERCIER
CFDT Pays de la Loire

Stéphane MOLLET
CFDT Provence Alpes Côte d'Azur